



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025 à 20 h 30

N°03/2025

La séance, ordinaire, a été ouverte à 20 h 30 et close à 21 h 30

Etaient présents

Madame HOLLINGER Jacqueline Présidente
Mr FERRACHAT Sébastien, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme WALLOIS Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr DE WILDE Pierre,
Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Etaient absents excusés :

Etait absent :

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel nominal, Madame Jacqueline HOLLINGER, Présidente a constaté que le quorum était atteint.

Le procès-verbal de la réunion du lundi 10 février 2025 a été lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE ORDINAIRE

- 1 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024
- 2 – VOTE ET APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 3 – AFFECTATION DU RESULTAT
- 4 – VOTE DES TAXES COMMUNALES (TF – TFNB – CFE et TH)
- 5 – VOTE DU BUDGET 2025

Questions diverses :

VOTE ET APROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

La Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2024, arrêté par Mr HELLEN Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, à GARGES.

Considérant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en concordances, il n'y a aucune remarque à formuler.

VOTE et APPROUVE le compte de gestion de l'année 2024, concernant la commune de Jagny-sous-Bois, suivant le tableau joint à la présente délibération.

Ont voté :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE ET APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après lecture faite par Mr FERRACHAT Sébastien, du Compte Administratif 2024, élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

VOTE et APPROUVE le compte administratif de l'année 2024 :

Section de fonctionnement : Recettes 297 301.56 €
Dépenses 237 310.03 €

Qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 59 991.53 € pour l'année 2024 et un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice à 170 784.59 € €

Section d'investissement : Recettes 106 281.40 €
Dépenses 59 755.19 €

Qui laisse apparaître pour l'année 2024 un excédent d'investissement de 46 526.21€ et un résultat de clôture d'investissement de 1 988.11 €

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir approuvé le Compte Administratif commune 2024, qui présente un excédent de clôture en section de fonctionnement de 59 991.53 € et un excédent de clôture d'investissement de 46 526.21 € soit un total excédentaire de clôture de 106 517.74 €.

L'excédent d'investissement de l'exercice est de 1 988.11 € et l'excédent de fonctionnement est de 170 784.59 €.

Sur proposition de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire,

ACCEPTE l'affectation de l'excédent de clôture, de la façon suivante

En report à la section de fonctionnement recettes au 002 :	170 784.59 €
En report excédentaire à la section d'investissement au 001 :	1 988.11 €
En investissement excédent de fonctionnement au 1068	1 988.11 €

Ont voté :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE DES TAXES COMMUNALES (TF – TFNB – CFE et TH)

Le Conseil Municipal a voté en 2024 les taux suivants pour les contributions directes :

Taxes foncières bâties : 35.83 %
Taxes foncières non bâties : 44.78 %
Taxes foncières sur les résidences secondaires : 15.70 %
Contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

PROPOSE de ne pas augmenter les taux des contributions directes, pour 2025 :

- Taxes foncières bâties : 35.83 %
- Taxes foncières non bâties : 44.78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires : 15.70 %
- contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

Vu l'article 73 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,
Considérant l'équilibre du budget de l'exercice 2025

VOTE les taux des taxes communales 2025.

Ont voté :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE DU BUDGET 2025

Suivant la présentation du budget primitif, faite par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire

APPROUVE et **VOTE** le budget primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

DEPENSES :	389 134.59€
RECETTES :	389 134.59 €

En section d'investissement :

DEPENSES :	72 321.48 €
RECETTES :	72 321.48 €

Ont voté :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30

La secrétaire,
Nicette LEGRAND



Le Maire,
Jacqueline HOLLINGER

